

Résumé

Programme de maîtrise en adaptation scolaire et sociale

Mai 2020

Description sommaire du programme

La maîtrise en adaptation scolaire et sociale est une maîtrise de type cours rattachée au département d'études sur l'adaptation scolaire et sociale de la Faculté d'éducation. Elle est notamment composée de cours (27 crédits) et d'activités pédagogiques (18 crédits) reliées à la rédaction et à la production d'un essai. Elle conduit à l'obtention du grade de Maître en éducation (M. Éd.).

Les cours suivis peuvent s'insérer dans un programme de maîtrise (45 crédits), de diplôme (30 crédits) ou de microprogrammes pour l'adaptation scolaire et sociale (15 crédits) et pour l'adaptation scolaire et sociale des adultes (12 crédits).

Les objectifs de la formation visent à permettre à l'étudiante ou à l'étudiant :

- d'analyser de façon systématique sa pratique professionnelle afin de se situer comme personne intervenante auprès des élèves ayant des difficultés scolaires ou sociales intégrés en classe ordinaire;
- d'approfondir sa compréhension des outils conceptuels et méthodologiques et de compléter sa formation disciplinaire en vue d'améliorer son acte professionnel à travers ses interventions pédagogiques et didactiques;
- d'avoir une maîtrise de ses connaissances et de ses compétences professionnelles dans le domaine de l'adaptation scolaire et sociale pour intervenir auprès des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Membres du comité d'évaluation de programme

Dans l'ensemble, l'évaluation périodique du programme de maîtrise en adaptation scolaire et sociale respecte la démarche normalement attendue selon le processus d'évaluation périodique.

La composition du comité d'évaluation de programmes (CEP) est conforme à la *Politique d'évaluation périodique des programmes*. Les personnes suivantes constituaient le comité :

Noms	Titre et rôle dans le CEP
Carl Beaudoin	Chargé de cours
Anne-Marie Bisaillon	Étudiante du cheminement en orthopédagogie
Carole Boudreau	Coresponsable de la maîtrise
Andréanne Gadbois	Étudiante du cheminement en adaptation scolaire et sociale
Jeanne Koudogbo	Professeure au département d'études sur l'adaptation scolaire et sociale
Brigitte Malenfant	Coordonnatrice de la maîtrise
Pascale Nootens	Professeure au département d'études sur l'adaptation scolaire et sociale
Chantal Poulin	Chargée de cours
Gerardo Restrepo	Coresponsable de la maîtrise
Hassane Squalli	Professeur au département de pédagogie, membre externe
Carine Villemagne	Professeure au département d'études sur l'adaptation scolaire et sociale

Contexte

En tant que programme distinct avec un nom propre, la maîtrise professionnelle en adaptation scolaire existe depuis 1996. Cependant, dès 1987 des études de deuxième cycle en adaptation scolaire et sociale, ainsi qu'en psychoéducation, pouvaient être entreprises à l'intérieur du programme de Maîtrise en éducation spécialisée. Au regard de cette maîtrise conjointe, les professeures et les professeurs du département d'éducation spécialisée signalèrent des difficultés d'ordre pédagogique telles que des disparités dans les connaissances des étudiantes et des étudiants, des intérêts de formation différents et des objectifs des programmes de baccalauréat en adaptation scolaire et en psychoéducation plus éloignés que prévus. Ces difficultés ont peu à peu mené les professeures et les professeurs à apporter, à partir de 1993, des modifications à la fiche signalétique dans le but d'assurer une cohérence interne des deux programmes ainsi qu'une gestion distincte. Ainsi, on verra l'instauration de modules relevant de l'un ou l'autre des programmes à l'exception d'un module commun de fondements. En 1996, un changement s'opère : la maîtrise professionnelle en adaptation scolaire prend naissance indépendamment de la maîtrise en éducation spécialisée. En effet, les cours offerts dans chacune des options de la maîtrise en éducation spécialisée constituent des programmes entièrement distincts, ce qui conduit à une volonté de reconnaître l'existence de deux programmes de maîtrise professionnelle désormais distincts et différents.

La maîtrise professionnelle en adaptation scolaire et sociale créée en 1996 regroupait des étudiantes et des étudiants détenant un grade de 1er cycle relié à l'adaptation scolaire et sociale ou l'équivalent. Toutefois, selon les conditions d'admission, les connaissances acquises et l'expérience de travail pouvaient être considérées. Le programme proposait des activités regroupées en trois modules de 15 crédits chacun. Le premier concernait les fondements en adaptation scolaire et sociale, le second était consacré à l'intervention en adaptation scolaire et sociale et le troisième appelé approfondissement en adaptation scolaire et sociale était entièrement consacré à l'élaboration et la réalisation d'un projet d'essai. Cependant, malgré la flexibilité des conditions d'admission dans ce programme, les taux d'inscription et les taux de diplomation sont restés très faibles pendant la période comprise entre 1996 et 2003, date à laquelle la première évaluation de la maîtrise a commencé.

Entre 2006 et 2010, le programme s'est engagé dans une transformation majeure qui a abouti à la conception et à la mise en œuvre de la maîtrise en adaptation scolaire et sociale et de ses programmes de formation continue tels qu'on les connaît aujourd'hui. À partir de 2010, deux cheminements distincts ont, par ailleurs, vu le jour au programme de maîtrise en adaptation scolaire et sociale, l'un en adaptation scolaire et sociale et l'autre en orthopédagogie. Constituant maintenant la pierre d'assise du programme, la création de ces deux cheminements repose sur des facteurs pédagogiques et sociaux. Dans un premier temps, considérant la diversité des profils académiques des étudiantes et des étudiants inscrits au programme initial (formation en enseignement régulier et formation en enseignement en adaptation scolaire et sociale), il s'est avéré difficile de répondre adéquatement aux besoins de formation continue de l'ensemble de la population étudiante inscrite aux cours, le décalage entre les savoirs des uns et des autres étant important. Les étudiantes et les étudiants inscrits au précédent programme de 2e cycle, qui détenaient une formation initiale en enseignement en adaptation scolaire et sociale n'y trouvaient pas leur compte sur le plan de la spécialisation de leur profession. Parallèlement à ce constat, la pratique orthopédagogique était de plus en plus présente dans les milieux scolaires en se distinguant de l'enseignement en classe d'adaptation scolaire. Bien que la formation de premier cycle en enseignement en adaptation scolaire initie à l'orthopédagogie, les étudiantes et les étudiants diplômés de ce programme reconnaissaient que cette formation se montrait insuffisante pour intervenir de manière plus spécifique auprès des élèves qui présentent des difficultés scolaires, notamment en lecture, en écriture et en mathématiques ou auprès d'élèves ayant des besoins particuliers.

C'est ainsi que le département d'études sur l'adaptation scolaire et sociale a mis en place deux cheminements distincts destinés à des étudiantes et des étudiants provenant de profils universitaires différents, bien que tous liés à l'enseignement.

Les fondements qui prévalent dans ces programmes de 2e cycle visent essentiellement à répondre à trois besoins grandissants chez les enseignantes et les enseignants. Le premier besoin, exprimé par les enseignantes et les enseignants des classes ordinaires, touche la difficulté à établir une gestion de classe efficace et un soutien cognitif approprié à chaque élève, particulièrement en contexte d'inclusion des élèves qui présentent des difficultés d'adaptation scolaire et sociale. Dans cet ordre d'idées, la gestion de classe doit être liée à une différenciation pédagogique efficace qui puisse tenir compte des particularités de type cognitif, émotionnel et comportemental des élèves en difficulté. Ensuite, le second besoin, exprimé cette fois par des orthopédagogues en pratique, est lié aux pratiques d'évaluation et d'intervention orthopédagogiques en lecture-écriture-mathématiques auprès des élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage, incluant des troubles d'apprentissage. Finalement, le troisième besoin, lequel émerge plutôt des collaborations étroites avec les orthopédagogues sur le terrain, au travers des discussions est le besoin criant d'intervenir en mathématiques : les orthopédagogues soulignent la prégnance de l'intervention en lecture-écriture, se sentant démunis en mathématiques.

[La visite des experts \(décembre 2018\)](#)

La visite des experts externes s'est déroulée les 17 et 18 décembre 2018. L'évaluation externe a été réalisée par Monsieur Daniel Daigle, professeur titulaire à Université du de

Montréal, au département de didactique et Madame Carole Morelli, retraitée en tant que ressource régionale de la CS des Hauts-Cantons.

Les experts externes ont déposé leur rapport d'évaluation en décembre 2018 et janvier 2019, à l'intérieur desquels ils ont formulé des recommandations pertinentes et appuyées par l'ensemble des données recueillies. La majorité de ces recommandations sont reportées à l'intérieur de la section suivante « Recommandations ».

Le rapport final d'évaluation (juin 2018)

À la lumière des diagnostics de pertinence et de qualité effectués dans le rapport d'autoévaluation et en tenant compte des avis d'expertise externe, le CÉP formule les sept recommandations suivantes :

Axe/thématique : Analyser les besoins de formation en orthopédagogie

- Préciser les cibles de formation du cheminement en orthopédagogie en vue de son autonomisation

Axe/thématique : Intégrer les technologies d'aide à l'apprentissage dans notre offre de cours

- Développer deux activités pédagogiques axées sur l'usage pédagogique des technologies d'aide à l'apprentissage

Axe/thématique : Réviser les fondements de nos programmes

- Différencier les objectifs de chacun des cheminements
- Redéployer l'offre de formation selon une approche programme

Axe/thématique : Reconsidérer les contenus de formation

- Équilibrer l'offre de cours entre le français, les mathématiques et la psychologie
- Planifier une programmation de cours bisannuelle
- Revoir la pertinence de l'essai

Les décisions institutionnelles

Le rapport final, le plan de mise en œuvre des recommandations de l'évaluation ont été adoptés par le conseil de la Faculté d'éducation lors de sa séance du 19 mars 2019.

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au comité du conseil des études (CCE), chargé des dossiers d'évaluation périodique, en juin 2019. Le comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ce programme respectait dans l'ensemble les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007) de l'Université.

Le rapport synthèse de l'évaluation périodique du programme de maîtrise en adaptation scolaire et sociale ainsi que le plan de mise en œuvre des recommandations ont été soumis au conseil des études (CE) lors de sa séance du 22 avril 2020.

Lors de sa réunion du 13 mai 2020, à la recommandation du conseil des études, le conseil universitaire (CU) a approuvé le plan de mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation périodique du programme de maîtrise en adaptation scolaire et sociale.

Le Secrétariat de l'évaluation périodique des programmes